# **HONORAIRES AGENCE**



#### **LA VENTE**

## → Immeubles à usage d'habitation ou personnel

Appartements - Villas - Propriétés - Cession de parts dans les sociétés Immobilières - Viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble) du prix de vente (honoraires inclus) : honoraires charges vendeurs sauf cas particulier.

Prix de vente jusqu'à  $40\ 000\ \in \text{C.C.}$  3 333,33 € HT 4  $000\ \in \text{TTC}$  Forfaitaire
Prix de vente de  $40\ 001\ \in \text{à}\ 77\ 000\ \in \text{C.C.}$  4 166,66 € HT 5  $000\ \in \text{TTC}$  Forfaitaire
Prix de vente supérieur à 77  $000\ \in \text{C.}$  5.434 % HT 6.52% TTC du prix de vente

## → Immeubles à usage commercial ou industriel

0.75%HT soit 9 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

→ Fonds de commerces

0.75%HT soit 9 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

→ <u>Terrains</u>

7,5% HT soit 9% TTC

## **LA LOCATION**

## → Locaux à usage d'habitation (vide et meublé)

Honoraires locataires : « ZONE TENDUE »

Montants maximums ne pouvant être inférieurs aux honoraires facturés au propriétaire.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 €/ m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m² TTC

## Honoraires propriétaires :

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux.

8.34 % du loyer annuel, soit un mois de loyer hors charge, avec un minima de 13€/m².

#### → Locaux à usage professionnel

 $10\ \%$  sur la première période triennale sur les lovers hors taxes cumulés.

#### **LA GESTION**

Nous vous proposons 3 forfaits: (selon TVA actuelle)

Service INITIAL
 Service CONFORT
 Service STANDARD
 6.5% HT soit 7.8% TTC
 7.5% HT soit 9% TTC
 8.5% HT soit 10.20% TTC

## **SYNDIC: Honoraires selon le contrat loi Alur**

Honoraires pour vacation	80 €	96€
Gestion des impayés (aux frais du débiteur)		
Mise en demeure	25 €	30€
Remise du dossier à l'huissier / à l'avocat	250 €	300€
Injonction de payer / Prise ou mainlevée d'hypothèque	125 €	150€
Suivi de la procédure	250 €	300€
<u>Mutation</u>		
Établissement de l'état daté	316,67 €	380€
Opposition article 20 Loi 10 juillet 1965	100 €	120€

# GARANTIE FINANCIERE: GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Garantie financière en Gestion Immobilière -> 740 000 €
Garantie financière en Transactions -> 120 000 €
Garantie financière en Syndic de copropriété -> 320 000 €